



BREMBO HOMOLOGUE 100% DE SA GAMME DE DISQUES ET DE TAMBOURS DE FREIN, EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION ECE-R90

UNECE R90-02 - LE NOUVEAU STANDARD DE QUALITÉ DES DISQUES ET TAMBOURS DE FREIN POUR LA RECHANGE.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, la réglementation **ECE-R90**, qui spécifiait jusqu'à maintenant les exigences des projets, de la fabrication et des performances du matériel de friction pour les plaquettes et mâchoires de frein, s'applique également aux **disques et tambours de frein**.

La norme ECE-R90, qui s'appliquait depuis septembre 1999 aux plaquettes et aux mâchoires de frein, a été en effet récemment modifiée. La nouvelle version R90-02 contient, depuis novembre 2016, une obligation d'homologation également pour les disques et les tambours de frein destinés à la première monte, mais aussi à la rechange, pour les véhicules neufs mis en circulation après cette date. Avec plus de 50 millions de disques de frein produits dans le monde, Brembo a été sollicité par les autorités en charge de la rédaction de la nouvelle réglementation pour partager ses compétences d'expert des systèmes de freinage et a participé activement au groupe de travail au sein de la **Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies**.

L'objectif de la réglementation est de garantir que les disques et tambours commercialisés ou utilisés par les professionnels de la distribution et de la réparation fournissent des **performances au moins équivalentes** en termes de **fonctionnalité**, de **sécurité** et d'**efficacité au freinage**, à celles du produit d'origine. Tous les produits homologués ECE-R90 sont identifiables grâce au **numéro d'homologation** délivré par l'organisme de certification, qui est **gravé sur le produit** et **imprimé sur l'étiquette** collée sur le packaging.

BREMBO : L'ASSURANCE D'UNE GAMME 100% HOMOLOGUÉE

Fort de son expérience hors du commun dans la gestion de projet et la production de systèmes de freinage pour la compétition, la première monte et la rechange, Brembo offre, depuis de nombreuses années, des produits aux caractéristiques techniques **équivalentes** ou **supérieures à celles du produit d'origine**, et qui vont parfois bien au-delà des exigences minimales requises par la nouvelle norme ECE-R90. La preuve : **depuis plus de 15 ans**, Brembo fait systématiquement certifier les standards de qualité élevés de ses disques de frein par le KBA (l'Office Fédéral Allemand pour le Transport Routier), qui délivre l'**homologation ABE**, qui anticipait des niveaux minimums requis aujourd'hui devenu l'exigence du marché de la rechange, afin de protéger officiellement les automobilistes.

Brembo étant depuis toujours très sensibles à la **sécurité des automobilistes** et à la **qualité des composants** de ses systèmes de freinage, il a accueilli favorablement l'introduction de la nouvelle réglementation, qui comble un vide législatif relatif à un composant de sécurité active particulièrement important du véhicule et fournit un standard unique, reconnu par tous. C'est dans cet esprit que Brembo a décidé d'homologuer immédiatement, non seulement les disques et tambours utilisés sur les véhicules neufs mis en circulation à partir du 1^{er} novembre 2016 (comme exigé par la nouvelle réglementation ECE-R90), mais également **100% de la gamme de disques et tambours Brembo**, composée de **plus de 2.200 articles** qui couvrent 97% du parc roulant Européen.

Grâce au travail effectué par le département R&D de Brembo Aftermarket, **l'ensemble de ses produits** ont été **testés** et **homologués** : cela comprend les disques et tambours **équivalents à l'origine**, mais aussi les disques Brembo plus sportifs et plus performants, comme la gamme de **disques rainurés Brembo Max**, et la nouvelle gamme de **disques perforés Brembo Xtra**.